

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 28 mars 2022

## **PROCES VERBAL**

Après avoir été légalement convoqué le 18 mars 2022, le Conseil d'Administration de la Régie publique « Eau des Lacs de l'Essonne » s'est réuni le 28 mars 2022 à 19h00 en son sein au 31 avenue du Général de Gaulle à Viry Chatillon sous la Présidence de Laurent SAUERBACH, dans le respect des gestes barrières au regard de la crise sanitaire.

## Administrateurs présents :

- Jérôme BERENGER
- Philippe LAGAUTERIE
- Christèle LECLERC
- Arielle MERRINA
- Laurent SAUERBACH
- Aurélie TROUBAT
- Jean-Marie VILAIN

#### Absent:

Pierre BELL-LLOCH

#### Absente excusée :

Marie-France EECKHOUDT qui donne pouvoir à M Laurent SAUERBACH

## Directeur de la Régie :

Gilles MALAUSSENA

## Membres du personnel présents au Conseil d'Administration à titre consultatif :

- Carine DEPUILLE Représentante du personnel au sein du collège consultatif
- Michael GUYOT Délégué du personnel
- Sandra MADEIRA Représentante du personnel au sein du collège consultatif
- Aline WARDINI Déléguée du personnel

Le Président procède à l'examen de l'ordre du jour. Après un vote unanime, **Jean-Marie VILAIN** est nommé secrétaire de séance par le Conseil d'Administration.

Le président demande au conseil l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour. En effet, dans le cadre du passage du futur TZEN4 sur la commune de Ris-Orangis, *la Régie publique Eau des Lacs de l'Essonne* se voit dans l'obligation de déplacer une canalisation (DN600) qui alimente la ville de Viry-Châtillon en eau de secours. La Régie, informée très tardivement, se doit de réaliser ces travaux durant une période contrainte en mai prochain. Il y a donc un caractère d'urgence et d'impérieuse nécessité. Le plan de financement pour réaliser les travaux demande un recours à l'emprunt pour un montant de 500 000 €uros.

A l'unanimité, le Conseil d'administration vote l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

# Sont votés à l'unanimité les points suivants :

- Le procès-verbal du conseil d'administration du 24 janvier 2022.
- Le Compte Administratif 2021 de la Régie « Eau des Lacs de L'Essonne » après que Laurent SAUERBACH ait quitté la salle et laissé sa place à Arielle MERRINA comme Présidente de séance pour tout le temps de la durée du vote. Le CA fait apparaitre les résultats suivants :
  - ✓ L'excèdent de fonctionnement se monte à 751 619,44 € auquel s'ajoute l'excédent de 2020 de 116 898,27 €. Le résultat est donc de 868 517,71 €, montant qui devra être inscrit et affecté au budget supplémentaire 2022.
  - ✓ La section d'investissement prend en compte le déficit de 1 593,33 € plus l'excédent de 2020 de 106 434,51 €, ce qui fait un résultat cumulé de 104 841,18 € qui devra également être inscrit au le BS 2022.
- Le Compte de Gestion 2021, après s'être assuré que le trésorier ait bien repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes et mandats de dépenses émis sur l'exercice 2021, et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre dans ses écritures.
- L'affectation des Résultats 2021

Affectation du résultat 2021	
Résultat de Fonctionnement N-1	
A) Résultat de l'exercice	+ 751 610 44 <del>6</del>
Précédé du signe +(excèdent) ou - (déficit)	+ 751 619,44 €
B) Résultats antérieurs reportés ligne 02 du compte administratif N-1, précédé du signe +(excèdent) ou - (déficit)	+ 116 898,27 €
C) Résultat à affecter  C = A + B (hors restes à réaliser)	+ 868 517,71 €
(si C négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D) Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou-)	+ 104 841,18 €
D001 (Besoin de financement)	1 104 041,10 €
R001 (Excédent de financement)	
E) Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	
Besoin de financement	
Excédent de financement	

Besoin de Financement F (d+e)	0,00						
AFFECTATION : C = (G+H)	+ 868 517,71 €						
Affectation en réserves R 1068 en investissement     G= au minimum, couverture de besoin de financement     F	+ 700 000,00 €						
2) H) Report en fonctionnement 002	+ 168 517,71 €						
DEFICIT REPORTE D 002							

## Le Contrat de Prêt auprès de la Caisse d'Epargne (point supplémentaire) :

L'estimation du cout des travaux résulte d'un chiffrage opéré au regard du bordereau de prix du marché de travaux neufs et d'entretien sur réseaux et branchements d'eau potable sur la commune de Viry-Châtillon attribué le 29 janvier 2020 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois.

Les offres ont été mises en concurrence :

#### La Banque des Territoires :

Montant capital emprunté : 250 000 € (ne finance que la moitié des

travaux)

Pas de proposition pour des durées de remboursement en deçà de 15 ans.

## La banque Postale:

Montant capital emprunté : 500 000 €

Taux fixe de 1,49 % Durée : 10 ans

Frais de dossier : 500 € Cout prêt : 38 264,08 €

## Le Crédit Agricole :

Montant capital emprunté : 500 000 €

Taux fixe de 1,41 % Durée : 10 ans

Frais de dossier : 1 000 € Cout prêt : 36 689,46 €

#### La Caisse d'Epargne :

Montant capital emprunté : 500 000 €

Taux fixe de 1,40 % Durée : 10 ans

Frais de dossier : 250 € Cout prêt : 35 875,00 €

#### Le Budget Supplémentaire 2022

# Pour la section d'exploitation :

Nature	Dépenses	Recettes		
002-excèdent antérieur reporté		168 517,71 €		
011- charges à caractère général	132 017,71€			
014-redevances pollution et modernisation	7 000,00 €			
042-amortissements	30 000,00 €	500,00 €		
Total	169 017,71 €	169 017,71 €		

# Pour la section d'investissement :

Nature	Dépenses	Recettes		
001- excèdent antérieur reporté		104 841,18 €		
1068- Autres réserves		700 000,00 €		
2051 concessions et droits assimilés	140 000,00 €			
21531- compteurs	35 000,00 €			
217531- réseau d'adduction d'eau	654 341,18 €			
217531- dévoiement canalisation 600	500 000,00 €	500 000,00 €		
2188-materiel technique	5 000,00 €			
040- amortissement	500,00€	30 000,00 €		
Total	1 334 841,18 €	1 334 841,18 €		

- A l'unanimité, le conseil d'administration prend également acte du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau (RPQS) de 2021
- · Les écrêtements

## Synthèse des demandes d'écrêtement Conseil d'Administration du 28 mars 2022

Adhérent		objet de l	a demande	ande montant facturé		TC montant		proposé à l'écrêtement TTC		reste à
dossier	contrat	volume	facture	Eau	Assainissement	Total	Eau	Assainissement	Total	la charge
		en m3	totale TTC	€	€	€	€	€	€	du client
ECRETEMEN	NT EAU ET AS	SAINISSEME	NT							
2022.9	6277099	1 149	4 946,53	2 806,10	2 140,43	4 946,53	2 198,42	1 883,35	4 081,77	864,76
2022.10	8023139	395	1 667,37	931,55	735,82	1 667,37	635,07	605,41	1 240,48	426,89
2022.12	6497625	641	2 528,39	1 378,74	1 149,65	2 528,39	262,73	698,58	961,31	1 567,08
	L	L			L	SOUS TOTAL :	3 096,22	3 187,34	6 283,56	2 858,73
ECRETEMEN	NT ASSAINISS	EMENT				JOUS TOTAL	3 030,22	3 207,54	0 203,50	2 030)10
2022.11	6427620	76	297,12	158,88	137,64	297,12	3,46	31,67	35,13	261,99
2022.15	8025191	42	168,06	91,98	76,08	168,06	3,26	29,82	33,08	134,98
2022.14	1180971	35	139,87	76,74	63,13	139,87	2,45	22,38	24,83	115,04
		L			L	SOUS TOTAL :	6,72	61,49	68,21	396,97
HORS LOI V	VARSMANN									
	-				<del> </del>		-			
						SOUS TOTAL :	0,00	0,00	0,00	0,00
	TAL GENERAL :	2 338	9 747,34	5 443.99	4 302,75	9 747,34	3 102.94	3 248,83	6 351,77	3 255,70

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h00.

Jean-Ma<u>r</u>ie VILAIN

Secrétaire de Séance

